

Délibérations du Conseil Municipal du 12 Avril 2024 - 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - CROUZET Vincent- DUPORTAIL Christine - ELIET Claire - LABOURY Jean-Claude - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen -GOUY Damien - HUGUET Sonia - REYNAUD Jean-Luc

Excusés : BETTON Caroline (pouvoir à ELIET Claire)- CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à HUGUET Sonia) - DESBOS Thierry (pouvoir à CROUZET Vincent) -GUAY André (pouvoir à CAILLET Carmen)- MINODIER Thomas (pouvoir à DUPORTAIL Christine) -

DELIBERATION N° 1 : Vote des taux des impôts Directs Locaux 2024

Mme DUPORTAIL Christine, 1er adjointe et chargée des finances, propose aucune augmentation pour 2024. A savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 35,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 67%
- Taxe d'habitation (TH) : 9,79%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 2 : Présentation et vote des Budgets Primitifs 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces budgets primitifs

Budget Primitif de Juny- Lardenne

Dépenses de fonctionnement : 51 680 €

Recettes de fonctionnement : 51 680 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Vote : 15 Pour

Budget Primitif de la station service

Dépenses de fonctionnement : 1 728 266,18 €

Recettes de fonctionnement : 1 728 266,18 €

Dépenses d'investissement : 69 852,64 €

Recettes d'investissement : 69 852,64 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité:

Vote : 15 Pour

Budget Primitif communal

Dépenses de fonctionnement : 1 626 250,89 €

Recettes de fonctionnement : 1 626 250,89 €

Dépenses d'investissement : 3 059 285,62 €

Recettes d'investissement : 3 059 285,62 €

Le Conseil Municipal se prononce

Vote : 12 Pour 3 Contre

DELIBERATION N° 3 : Avenant à l'aménagement de la salle de réunions

Mr le Maire rappelle la consultation lancée pour les travaux de mise en accessibilité concernant la mairie et la salle des aînés avec aménagement de cette dernière.

Un avenant est présenté pour le lot 4 : Plâtreries peintures et sols des Etablissements FOMBONNE d'un montant de 3 102,50 € HT pour des travaux de revêtement de sol souple pour la salle de réunions

Mr le Maire appelle à délibérer

Vote :15 Pour

DELIBERATION N° 4 : Cession d'une partie du chemin quartier de Belair

Mr le Maire présente la demande de Mr LABOURY André qui souhaite que la commune cède à la SCI Belair dont il est le représentant, une partie du chemin du Besset à Belair qui mène uniquement à sa propriété.

Mr LABOURY a réalisé à ses frais un document d'arpentage. La commune lui céderait 866 m2 pour un prix de 0,48 € le m2.

Mr le Maire invite à délibérer

Vote : 1 Abstention - 14 Pour

DELIBERATION N° 5 : Subventions des associations

Mme CAILLET, déléguée aux associations présente les demandes de subventions des associations et propose d'en fixer le montant. Après délibération les montants suivants sont votés à l'unanimité :

-Prévention routière pour les écoles : 220 €

-Amicale des anciens combattants : 300 €

-Syndicat de défense du Caillé Doux : 1000 €

-Comité des fêtes : 800 €

-Compagnie Rumbam: 200 € et 300 € à titre exceptionnel pour un projet autour des violences familiales

-Karaté : 200 €

-Collectif La Daronne : 300 €

-Club des aînés « Les amis de Rochefort » : 300 €

- Les Arts Rythmiques : 300 €
- La MARPA : 300 €
- L'ASN (Ardèche sport et nature) : 800 €
- Tennis : 600 €
- Les chevaux de San Farcio : 200 €
- Marché des producteurs : 200 €
- La Maison Charles Forot : 400 €
- Culture et Bibliothèque : 300 €
- La Consoeurie du Caillé doux de saint-Félicien : 300 €

Vote : 15 Pour

Pour ces trois autres associations :

- Rhonalpia : 300 €
- Félixval : 500 €

Vote : 12 Pour- 3 abstentions

Vote : 13 Pour- 2 abstentions

L'association « A corps par Chœur » bénéficie de la gratuité de la salle des fêtes pour trois week-ends en vue de la préparation de leur concert.

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 6 : DIA

Mr Vincent CROUZET, 4 ème adjoint chargé d'urbanisme, annonce la vente de la parcelle AC 563 de 6421 m2, située 260 chemin de Montpeyroux appartenant à Mme DEL BANO Martine de Granges les Beaumont, pour un montant de 210 000 € à Mme PETIT Estelle de LENTILLERES.

Après délibération le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption

Vote : 15 Pour

Vente des parcelles AK 212, AL 344, AK 211 situées 100 impasse de Fontara appartenant à Mme DEMCZYNA Martine et Mrs PEALAT Philippe et PEALAT Stéphane, pour un prix de 210 000 € à Mme HUBERT Béatrice de ST FELICIEN

Après délibération le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption

Vote : 15 Pour

INFORMATIONS DIVERSES

-Annonce d'une recherche urgente de médecins pour l'hôpital sinon les sections de médecine et de SMR seront fermées. Une solution doit être trouvée avant le 15 juin. Une sollicitation très large a été mise en place vers le service médical. Tous les moyens seront déployés pour lancer des appels aux médecins.

-Le devenir de la « maison NATAF » au 13 place de l'église nécessite une prochaine réunion. Deux solutions sont posées : soit une vente de la maison, soit une démolition entière ou partielle pour un

aménagement d'un passage vers le parc de Clavières. Cette dernière solution sera sous réserve de la faisabilité, de l'avis des Bâtiments de France, et du financement à y consacrer.

-Suite au questionnement concernant l'utilisation prolongée de la place taxi lors du Conseil Municipal précédent, des informations ont été recueillies auprès de la préfecture. Il s'avère qu'un taxi a le droit de se garer sur la place qui lui est réservée comme bon lui semble et de prendre le temps d'aller faire ses courses par exemple.

-Le 30 Avril un évènement d'envergure se déroulera à St Félicien : « Les chemins de la mémoire ». A l'occasion des 80 ans de la libération de la France en 1945, 300 élèves de CE2/CM venus des écoles publiques du secteur d'Annonay et de Tournon se rendront à St Félicien pour une journée de commémoration. Lors de cette journée, des ateliers pédagogiques, une randonnée et une cérémonie au monument aux morts seront proposés aux enfants. Pour plus de sécurité les accès sur St Félicien seront fermés de 12h45 à 13h30, temps de la cérémonie au monument aux morts. Toute la population y est invitée.

-Suite à l'appel à projet pour le Tiers Lieu (utilisation d'une partie du couvent) un seul projet a été reçu, celui de l'association de la Daronne.

-L'école Catholique a baptisé son école « Marie Banc » en hommage à cette religieuse de St Félicien qui a sauvé des enfants juifs pendant l'occupation allemande pendant la guerre de 1939-1945.

-Le 28 Juin l'école publique va prendre le nom d'école « Michèle Bernard » (chanteuse auto-compositrice). L'artiste rendra visite aux enfants après l'école et le soir donnera un concert gratuit et ouvert à tous sur la plate-forme des jardins du couvent.

-Un nouveau Comité Consultatif d'Action Sociale sera bientôt mis en place. Il aura globalement le même fonctionnement que l'ancien CCAS.

-Une signalétique pour le cabinet du kinésithérapeute sera mise en place devant la Caisse d'Epargne.

-Un panneau d'affichage, offert par l'Ardéchoise, a été placé à l'entrée du village pour les associations. Malgré tout, des affichages sauvages continuent. Une réflexion est à mener pour sensibiliser à un affichage contrôlé.

Quart d'heure citoyen Un groupe de soignantes de l'hôpital de St Félicien prend la parole pour expliquer la fermeture de deux services, suite au départ du médecin.

Une d'entre elles lit une lettre émouvante de leur composition qui témoigne leur attachement, leur motivation et leur détermination à se battre pour garder leur lieu de travail. Le Conseil Municipal leur assure son soutien et son aide dans cette démarche.